L'HÉMISPHÈRE,

Journal Littéraire et Politique.

NO. XI. PHILADELPHIE, FEVRIER 20, 1810. VOL. I.
Janvier

TEL EST L'EFFET DE LA VÉRITÉ, ON LA REPOUSSE; MAIS EN LA REPOUSSANT, ON LA VOIT, ET ELLE PÉNÉTRE.

Lettre d'un Ami retiré en France, à son Ami refugié à Philadelphie.

No. 1. *Grenoble le* 2 *Nov.* 1809.

Que de peines et des chagrins jai éprouvé, mon cher ami, depuis que nous sommes séparés ! Mais étant maintenant convaincu que tu éxiste, mes maux sont presque tous effacés.

Après avoir couru le monde comme un autre juif-errant pour te découvrir, ainsi qu'on chercherait une aiguille dans une botte de foin où elle aurait tombé, trainant à ma suite ma misère et des regrêts douloureux, les yeux tournés constamment baignés de larmes améres du côté d'une patrie qui ma toujours été chère; je suis parvenu, enfin, à y rentrer triomphant au grand mécontentement de ces êtres perfides qui nous en avaient chassés; et je vis actuellement sans entraves sur ma belle terre de ..... que tu connais, qu'une de ces âmes honnêtes qui se rencontrent encore dans le monde, malgré sa perversité, avait eu le secret de me conserver; et quoique ce soit le restant de mon immence fortune, j'y coule des jours serains, paisibles et heureux à l'abri de l'indigence et des horreurs du besoin.

Mais tout en coulant sur mon Hermitage dans une aisance honête des jours qui semblaient ne rien me laisser à désirer, mon cœur me disait souvent qu'il lui manquait quelque chose pour qu'il se trouvat entiérement satisfait; & malgré la situation heureuse ou je me trouvais comparativementà celle que je venais d'éprouver pendant plusieurs années, je vivais dans une inquiétude qu'en m'alarmant moi même sans en connaitre le motif, elle désespérait mes amis. Que te manque t'il donc, me demandai-je à moi même à l'age avancé oú tu est arrivé pour te trouver accablé d'inquiétudes que tu ne sais pas définir? Je n'en sais rien; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que je suis bien éloigné de jouir de cette félicité qui constitue l'homme heureux; et ce qu'il y a encore de plus inquiétant pour moi, c'est de ne pouvoir pas découvrir ce qui me manque, ni sans pouvoir me consoler.

J'ai passé plusieurs mois dans cet état d'anxiété désolante réfléchissant quel pouvait être l'objet terrestre qui causait mes peines cachées sans pouvoir le découvrir; et au moment oú j'avais abandonné tout espoir de consolation, mes sens materiels se trouvèrent tout à coup frappés comme par un coup de foudre, des liasons intimes qui nous

avaient autres fois unis; et ce souvenir inopiné me causa une joye si immodérée que sans faire attention aux personnes qui se trouvaient présentes je m'écriai par un mouvement involontaire spontané: le voilà découvert, à la fin, le motif qui troûblait mon repos! Que sera t'il devenu ce cher ami de mon cœur; éxiste t'il encore trainant une vie pénible à quelque coin de ce Globe? Helas! depuis le moment de notre séparation forcée il-y-a en viron dix huit ans, tems au quel nous nous fimes un adieu si attendrissant qu'il aurait amoli une àme de Bronze, je n'ai plus entendu parler de lui. Il aura sans doûte péri victime dans ces tems calamiteux de son caractére infléxible pour la justice, de son dévouement pour le bonheur illimité de sa patrie, de sa fermeté inébranlable pour les principes d'équité qui le caracterisent et de son jugement éclairé. S'il a payé d'une manière oú d'autre le tribut que tout être sensible doit à la nature, je prie dieu qu'il recompense sa belle âme d'une manièr analogue à son mérite; & s'il éxiste encore, qu'il vienne me trouver s'il est malheureux: il me reste encore assez de bien pour le dédomager des peines qu'il aura éprouvées, et pour couler tranquilement ensemble le peu de jours quil nous restent encore à vivre sans jamais nous séparer.

Mon soliloque fut à peine fini que les personnes qui m'entouraient, attribuant à un dérangement mental ce que je venais de dire, sécrièrent tous avec l'accent de l'éxclamation: quel domage qu'un homme aussi intéressant aye perdu l'esprit! Pour les dissuader de leur erreur, je fus obligé de leur faire un recit très circonstancié de tout ce qui avait rapport à notre intimité; et après cette justification nécessaire, mon coeur se trouva un peu soulagé de ce fardeau pezant qui lavait longtems tenu suffoqué; soit parce qu'il avait découvert ce qui en avait été la cause, ou soit qu'il eut une prénotion secrète que sous peu tu y remplirais le vuide que ta longue absence y avait laissé.

Jétais livré à ces réflections consolatrices, inspirées par un sentiment bien difficile à definir, rependant des larmes de joye mêlées d'inquiétude sur ma situation actuelle, combatant entre la crainte de t'avoir perdu à jamais et l'espérance d'entendre bientôt parler de toi; j'étais prêt à me livrer de nouveau à la tristesse, lorsque tout à coup sans m'en douter, j'appris que tu étais encore au nombre des vivans. Tu ne me fais pas sans doute l'injustice de croire que ma joye ne fut grande dans ce moment inattendu; elle fut inexprimable; voici comment je l'ai appris.

Me trouvant un jour en ville pour des affaires qui m'étaient personnelles, je fus machinalement entrainé sans autre dessein déterminé que pour demander à un de nos concitoyens qui arrivait de Philadelphie, quels progrès avait fait cette belle ville depuis que je l'avais quittée; mais en nommant nos compatriotes qui se trouvaient encore dans ce séjour oú la liberté est un des attributs les plus marquants des institutions de ce pays heureux, ton nom frappa mes oreilles attentives; et c'est par une occasion aussi indirecte que je sais maintenant que tu existe en bonne santé, à moins que dans l'intervalle qui s'est écoulée entre son départ et le moment actuel il ne soit arrivé quelqne chose de fâcheux à ta santé, ou que la Parque maudite ait tranché le fil de tes jours. Si tu existe encore, ainsi que je l'espère, je me repose avec confiance sur cette amitié inséparable qui nous unissait, et qui est restée inaltérable de mon côté, pour être convaincu que tu me favoriseras de tes chères nouvelles pour tranquiliser un ami qui t'aime toujours, sur ta situation relative; et

qu'en attendant que des circonstances favorables nous réunissent de nouveau, tu me feras un recit circonstancié des événemens heureux ou malheureux de ta vie, à partir du moment fatal de notre séparation mémorable, jusq'uau moment présent. En attendant cet hommage gracieux de ton amitié, tu me permettras d'épancher dans ton coeur sensible, honnête et humain ce que les miens offrent de curieux et de piquant; et j'espère que tu recevras ce don de l'amitié avec cette bienveillance qui te caractérise, et que tu y repondras avec cette candeur qui t'avait acquis mon amitié sans reserve ainsi que celle de tous ceux qui avaient su t'apprècier.

Mais avant d'entrer en matiére, l'amitié plutot qne tout autre motif me suggère de te faire un petit reproche qui ne diminuera pas, je l'espère, l'amitié qui nous unissait, le voici. Comment, mon ami, as tu pu rester tant de tems sans m'adresser une seule de tes lettres, toi qui est d'une éxactitude examplaire, pour m'apprendre au moins que tu existais, m'aurais tu banni de ton souvenir? Il me semble que tu aurais du supposer que je métais refugié quelque part; et dans cette supposition tu aurais dû, en véritable ami, m'adresser des lettres partout. Au pis aller, si elles ne m'étaient pas parvenues, elles auraient resté en attente aux bureaux des postes jusqu'au moment ou je serais venu les reclamer; mais rien de semblable n'a eu lieu de ta part: car partout ou j'ai passé, je nai pas manqué de demander les lettres qui auraient pu mêtre adessées. Ne te formalises pas d'un reproche qui ne m'est dicté que parce que je te suis autant attaché qu'un être humain est susceptible de l'être, et qu'en recevant de tes chères nouvelles, il aurait désiré de te savoir hureux. Au surplus' j'aime mieux supposer que tes lettres ayaient été interceptées ou quelles se soyent égarées, que d'attribuer cet oubli apparent de ta part a la paresse ou à l'indifférence: j'ai trop bonne opinion de ta constante amitié pour qu'il me reste quelque doute à cet égard.

J'abandonne un langage qui me peine et que je crains qu'il ne fasse trop d'impression sur ta sensibilité; et pour faire diversion, je vais m'occnper à t'entrenir de ce qui m'est personnel.

Tu es doué d'une mémoire trop heureuse pour oser soupçonner que tu ayes oublié le moment déchirant et penible de notre separation: elle fut, d'ailleurs, accompagnée des circonstances trop frappantes pour qn'on ne doive pas les avoir gravees dans sa memoire de manière a ne jamais les oublier. Mais, cher ami, as tu aussi bien present á ton souvenir qu'il est empreint dans le mien en lettres indélébiles, ce moment terrible oú, quand notre ami commun M. de . . . vint nous chercher dans l'obscurité de la nuit à l'endroit ou nous croyons avoir trouvé un refuge assuré contre les persécutions, pour nous conduire par des chemins opposés en lieu de sureté, de ce mouvement spontané de nos bras qui s'ouvrirent simultanément pour s'entrelacer comme s'il avaient voulu ne plus se séparer? Te souviens tu de ces étreintes rêitérées, accompagnées des angoisses convulsives, du désespoir, sans que nous fussions capables de prononcer ni l'un ni l'autre une seule parole; ce qui semblait présager que c'était le dernier adieu que nous aillons nous faire? Te rappelles tu que nous restames un tems considérable dans cette situation pénible, nous quittant et nous reprennant alternativement sans avoir ni la force ni le courage de pro, noncer en sanglottant le mot fatal et déchirant: adieu!!! Ha! mon ami; il me semble voir encore d'ici cette scène tout à la fois douloureuse

et attendrissante qui se passait entre deux amis que le crime personnifié forçait de se séparer afin de n'être pas les victimes innocentes de ses noirs forfaits, entrelassant leurs bras d'une maniere compliquée, comme pour dire à leurs persécuteurs: venez boureaux inéxorables; nous vous défions de nous separer sans nous arracher la vie; mais vous aurez deux crimes de plus à vous reprocher.

Quoi que cette scène eut paralisé presque toutes les facultés intellectuelles de mon être, il me restait encore assès de sentiment pour appercevoir notre situation mutuelle. L'impression qu'elle fit sur mes sens presque engourdis, est restée si profondement gravée dans mon souvenir quelle ne s'en effacera jamais. Toi tu avais un air égaré, regardant tout d'un oeil terne et tout ensemble hagard sans rien appercevoir, avec des grosses larmes sur tes paupieres fixes cherchant un passage sans pouvoir s'échapper; et moi j'étais accablé par le transport d'une sueur froide qui m'otait la faculté de respirer. Quel moment pénible! Quel moment douloureux! quel chagrin cuisant! Ha! mon ami, le souvenir me fait encore frissonner d'éffroi!!! Mais c'est assez te parler d'une scène qui t'affligera sans doute, et qui a surement été l'amertume de ta vie, autant qu'elle est le comble de mes chagrins lorsque je la rappelle à mon souvenir: venons en au recit des événemens qui lui ont succedé, qui ne sont ni moins forts ni moins accablans que ceux qui les avaint précédés. Quand on nous eut definitivement arrachés des bras l'un de l'autre, que le désespoir avaient rendus presqu'immobilés, notre ami commun nous remit séparément à la conduite des gens afidés qu'il avait clandestinement emménes avec lui. On me conduisit comme une machine organisée à Chambery par les chemins pénibles, détournés et peu fréquentés de la grande chartreuse que tu connais, et le lendemain vers les dix heures du matin je metrouvai à mon grand étonement et sans m'en douter dans la ville que je viens de te nommer. Mes honnêtes conducteurs avaient pris ces sages précautions pour me soustraire aux surprises de ces hommes de boue qui persécutaient tous ceux qui ne se trouvaient pas disposés d'agir et de penser aussi méchamment et aussi faussement qu'eux; et grace à ma bonne étoile, l'aide de dieu et l'honnêtte de mes conducteurs, j'arrivai sain et sauve à Ghambery sans accident matériel.

Arrivé dans cette derniere ville où le vertige revolutionnaire n'avait pas encore fait sentir ses effets funestes, mes sens engourdis commencèrent à prendre un peu de leur ressort, ce qui me fit rappeller que je n'étais pas encore au nombre des morts; et après qu'ils eurent repris toute leur élasticité et que ma langue jusqu'alors paralisée commença d'articuler quelques sons, mon premier mouvement fut celui de demander à ceux qui m'entouraient ce que tu étais devenu. On me rédondit qu'on n'en savait rien, ni qu'on n'en avait pas entendu parler. Tu connais la sensibilité de mon cœur; elle est telle quil n'est pas besoin d'entrer ici dans un détail pompeux de ce qu'il se passa dans mon ame pour te persuader qu'il me fut impossible de résister a l'atrait accablant que suggère le danger auquel un ami absent est exposé. Dans un instant mes yeux furent inondés d'un torrent de larmes; ni les paroles consolantes que des gens de ma connaissance s'éforçaient de me faire entendre, ni les représentations senseés que les bons et honnêtes savoyards m'adressaient pour me tranquiliser, ne furent pas capables

de les tarir. Tu sais, mon ami, que les chagrins aussi bien que le plaisirs se mitigent avec le tems ; aussi dans cette occasion, après avoir donné à l'amitié les l'armes et les regrêts qu'elle méritait, à mesure que je m'éloignais du moment de la scène affligante qui avait causé les miens, sans rien diminuer de mon amitié pour toi, je sentais qu'insensiblement ils diminuaient de leur poids. D'ailleurs, les l'armes abondantes que j'avais répendues, avaient considérablement soulagé mon cœur oppressé prêt auparavant à m'étouffer ; et je fis de suite la réflexion, considerée suivant mon jugement retréci comme très sensée; c'est à dire, que la raison triompherait un jour sur l'imposture et la folie ; et qu'alors en plaignant ma patrie d'avoir été la dupe des promesses trompeuses de ces empiriques politiques de mauvaise foi qui l'ont induite en erreur, je ne lui ferai pas l'injuste reproche d'être la cause des maux qu'on me fait souffrir en son nom, parce qu'elle n'en est pas collectivement la cause ; je reprendrai mon rang dans la société comme un de ses enfans le plus soumis, si je survis à mes malheurs ; et j'aurai d'ailleurs le plaisir d'embrasser un ami que j'estime, avec des transports les mieux sentis et les plus empressés, lorsque nous serons de nouveau réunis.

Je restai quelques mois à Chambery jouissant d'une tranquillité temporaire, coulant des jours dans un état de mélancholie qui désignait bien l'anxiété de mon ame, et qui m'avait attiré la dénomination de misantrope et atrabilaire : tu sais si je méritais autrefois une pareille épithête ; mais que faire ; dans le moment présent elle me convenait : et sans être doué d'un grand fonds de sagacité, il est facile de déviner à quoi elle devait être attribuée.

Connaissant Chambery comme je sais que tu le connais, je crois devoir m'abstenir de t'en faire une description détaillée. Outre que cette ville n'offre rien de bien intéressant pour un observateur, j'étais trop occupé de ce qui te concernait pour me permettre de faire des remarques sur les curiosités qu'elle pouvait renfermer.

Les troubles que les fomentateurs du désordre occasionaient partout où ils pouvaient avoir accés, commençant à se manifester dans ce pays de paix, je crus prudent de chercher un refuge plus assuré ; mais avant de me mettre en route pour courir le monde à l'avanture afin de te découvrir dans quelque coin, je crois indispensable de prendre un peu du repos ; l'intervalle que je mettrai entre le moment où je vais m'arreter et celui où je prendrai mon élan pour commencer mes courses errantes ne doit pas t'allarmer ; rien de facheux ne m'est servenu qui soit dans le cas de te chagriner. Tout cequi me reste à te dire aujourd'hui' c'est que je suis arrivé à une heure où tout mortel a besoin de repos ; et pour prendre la portion qui m'est destinée, je vais me coucher afin de me trouver plus disposé demain de continuer à m'entretenir avec toi de tout cequi est rélatif à mes courses errrantes pour te découvrir à quelque part de ce monde et de ma félicité actuelle. Arme-toi de cette patiance qui est un des attributs les plus distinctifs de ton bon caractere, mon bon ami, tu en as grand besoin ; car je t'avertis d'avance, afin que tu ne sois pas surpris, que mon épître sera d'une longueur à décourager même les plus patiens. Adieu, jusqu'à demain !

Ton ami,

TEVUCHA.

(La Suite au No. p.)

Aux Amis sincéres et éclairés de la liberté et de la pureté Religieuse dans tous les Etats-Unis.

—

No. I.

La condition bienheureuse de la liberté Religieuse dont la Divine Providence s'est plue de favoriser ce pays heureux, est le fruit de plusieurs années d'une amélioration graduelle et d'un travail pénible et fatigant. Il est bien connu à ceux qui sont au fait de l'histoire concise de ce pays, que les loix des provinces vers l'est de New-York dans leur origine, et de quelques unes de celles qui sont au sud et à l'ouest de la Deleware et de Pennsylvanie, furent faites pour punir les *opinions Religieuses* par des amendes, l'emprisonnement, l'éxil et la mort. En quelques unes de ces provinces, des donnations publiques, des concessions de terres et d'argent, furent accordées à des Eglises favorites et non à d'autres, ou furent confondues dans les loix par invention dans les affaires du pays et par des artifices ingénieux dans les mains des églises favorites particulières. Dans une de ces dernieres provinces ou Etats, une Eglise réguliére et formele etendue dans tout son territoire, fut ordonnée et effectuée; les personnes des autres sociétés Religieuses furent assujetties au payement des taxes d'un culte dont ils n'approuvaient pas les habitudes, leur conversation ni leurs doctrines. L'influance de l'éxample et des efforts de *Roger Williams*, un ministre de l'eglise Baptiste de Rhode-Island, de *Guillaume Penn* de la societé des amis de Pennsylvanie, de leurs associations respectives, et de la révolution Américaine, par une permission divine ont à la fin contribué à emmener graduellement la liberté réligieuse et à nous rendre libres.

La pureté des Eglises Américaines, s'est grandement étendue, pendant trente ans, en raison de l'exemption de toute coërtion politique, par l'indépendance, la liberté conséquente et par la compétition dans l'affluance des religions et la vertu parmi elles, et par l'absence du pouvoir terrrestre, les richésses, la luxure et l'ostentation. On ne peut pas douter que des conséquences favorables à la pureté de la religion n'ayent découlé de la grande modération de quelques églises et ses ministres, quand aux recompenses temporelles, ou du refus des autres à concéder ou accepter aucun émolument que ce soit pour le ministère public.

De pareilles impressions prévalent avec consolation dans l'esprit des personnes pieuses de toutes les sociétés Religieuses des Etats-Unis. Mais C'est avec autant de chagrin que de surprise que nous avons appris qn'une loi avait été introduite dans la derniere assemblée des déléqués du Maryland dont la copie suit. Elle met en même l'ancienne église Anglaise * d'acquerir par des donnations, ou d'acheter toute les propriétés personnelles ou réeles de l'Etat. Nous sommes très fachés de remarquer que cette loi ait été formée et introduite par trois avocats de L'Eglise Episcopale, quoi qu'elle contrecarre et méprise la sagesse approuvée des statuts de *Mort-emain*, avec lesquels la profession de ces Messieurs devait avoir une parfaite intimite.

Un acte pour incorporer la Convention de l'Eglise Episcopale Protestante dans le Maryland.

" Comme cette Assemblée Générale a reçu une petition de la convention de l'Eglise Episcopale Protestante du Maryland, la priant que pour diverses raisons quelle spécifie

---

* *Présentement appellée l'Eglise épiscopale protestante.*

elle puisse être incorporée: Et Comme leur pétition parait être fondée sur des raisons valables pour leur être accordées; c'est pour quoi:

" II. Il est ordonné par l'assemblée Générale du Maryland que la Convention de l'Eglise Episcopale Protestante du Maryland et leurs successeurs, suivant la constitution et les loix de la ditte Eglise, sera pour le tems déterminé et par la elle est déclarée être une communauté, corporation et un corps politique pour toujours après la présente loi, et reconnue sous le nom de la corporation de l'Eglise Episcopale Protestante du Maryland; et par ce nom *ils seront et par la ils sont autorisés par loi a avoir a achetter, a recevoir, a posseder, a jouir et a retenir a eux et leurs successeurs, des terres tenements, rentes, annuitees, pensions et autres héritages en fiefs simples ou pour un terme d'années* à *vie, à vies ou autrement, s'elevant des réglemens de la Convention legalément faits, ou de donnations volantaires, et aussi de meubles, bétail et effets de quelle nature, sorte ou qualité que ce soit, provenant comme il est dit cidevant*, et la même de garantir, léguer, aliéner au en disposer, et par le nom ci devant expliqué faire et exécuter toutes autres choses la concernant."

" III. Il est aussi ordonné que si par quelque cause imprévue l'assemblée annuelle réguliére de la Convention de la dite église ne pouvait pas avoir lieu dans aucune année la convention qui aurait tenu la derniere séance, sera considérée la corporation de l'Eglise Episcopale Protestante dans le Maryland, jusques à ce qu'une telle assemblée annuelle se soit assemblée suivant la constitution et les loix de la dite église."

" IV. Et il est ordonné que la dite convention et leurs successeurs sera ci-après pour toujonrs, au nom qu'elle agit, autorisée en loi à poursuivre et être sollicitée, plaider et n'être pas tenue de plaider, répondre et lui être répondu, défendre et être défendu dans toutes cours de greffes ou dans toute autre place que ce soit; faire faire, avoir et faire usage d'un sceau commun, l'altérer, le casser et le renouveller à plaisir; et aussi de s'assembler et se trouver à tel tems et à telles places qu'ils le jugeront le plus convenable, et par une majorité des voix de ceux qui seront présents, ordonner, établir et mettre en exécution tels personnages par la loi, ordonnances, et réglemens ainsi qu'ils le trouveront nécessaire et convenable, tout autant que cela ne sera pas contraire à la constitution de la dite église ou aux loix de l'Etat ou des Etats-Unis, et généralement faire et exécuter tous tels actes, matiéres et choses, ainsi, qu'il leur appartiendra de faire."

" V. Et il est ordonné que la dite convention et ses successeurs au nom cidevant dit, auront le pouvoir de nommer, dans le cas qu'une parroisse ou une congrégation n'ayant point de consistoire ou de sacrestie, de tems en tems ainsi qu'ils le trouveront le plus convenable, un commité consistant de leur président et leur secrétaire pour un tems limité, et de deux membres de l'Eglise Episcopale Protestante dans telle paroisse ou congrégation que ce soit, pour prendre possession de l'Eglise ou églises et autres propriétés appartenantes à la paroisse ou congrégation, et que la dite église ou églises et autres propriétés leur appartenant, au tems de la nomination d'un tel commité seront investies en dit commité pour qu'il puissent poursuivre s'il en est besoins et recouvrer par actions ou par loi la possession de tout ce qui lui appartient; lequel dit commité m'énagera et employera les fonds de telles

paroisses ou congrégation pour son usage et bénéfice exclusif, jusqu'à ce que la paroisse ou congrégation ait choisi un consistoire auquel la dite église et autres proprietés de la dite paroisse ou congrégation lui ayent été délivrées:et les dittes communautés à chaque entrevue de la corporation, et aussi souvent qu'ils pourront le requerir, rapporteront au consistoire leurs progrès et l'état de la paroisse ou congrégation confiées à leur soin."

" VI. Et il est ordonné que la dite convention et ses successeurs au nom qu'elle agit, aura l'autorité de requerir le consistoire en cas que la paroisse ait un consistoire sans avoir de ministre établie, de mettre devant elle à chaque assemblée un Compte des fonds de la ditte paroisse ou congrégation, et la mettre au cours de la maniere en quoi ils sont appropriés ; et elle aura aussi le droit de poursuivre tout consistoire ou commité pour toute injure ou tort qu'ils auraient volontairement fait un souffert qu'il fut fait à l'église, aux églises, ou toutes autres propriétés appartenantes à toute paroisse ou congrégation qui aurait été confiées à leurs soins ; et si aucun consistoire refusait ou négligeait de faire un tel rapport à la corporation, elle aurait le droit de mettre l'église, églises et autres proprietés de telles paroisses ou congrégations entre les mains d'un commité nommé à cet effet ainsi qu'il est dit dans la précédente section, lesquels commités auront le pouvoir, et sont restraints par le tems limité qui a déjà été spécifié."

" VII. Et il est ordonné qu'il sera légal pour les dites conventions et leurs successeurs, au non cidevant dit, *de lever sur les diverses paroisses ou congrégations pour defrayer les dépenses des dites conventions, les qualités raisonnables, afin de promouvoir les intérêts et la vertu de la religion dans les dites églises, en conséquence des lois qu'ils trouveront àpropos d'ordonner* pour les obliger au payement s'il en est n'écessaire, hors des fonds d'aucune paroisse ou congrégation, le consistoire ou commité desquelles pourrait négliger ou refuser de payer.

La lecture attentive et la considération de cette loi est instamment recommandée à l'attention sérieuse des amis de notre hnmble et pure religion. Le sujet mérite d'être plainement éxaminé et d'être tranquillement discuté.

(La suite au No. prochain.)

EXTRAIT *du Messager Polittque Heddomadaire de Cobbett, si connu aux Etats Unis* du tems de John Adams sous le nom de Porcupine *Porc-épic.*

Quelques personnes veulent bien fixer le 25 du present mois comme un jour marqué par la nation anglaise pour exprimer leur joïe. Ce jour ne doit être rien moins qu'un Grand Jubilé, c'est à dire un jour de rejouissances, de plaisir et de satisfaction. Eh ! en l'honueur de quoi ? il semble que c'est par ce qu'en ce jour notre monarque entre dansa 50 me. anneé de son rgène; si Je n'avais d'autres objections à une telle proposition que la chose elle même, si son principe fondamental, si le mode d'expression etait d'une nature à mériter mon approbation, et si ce *Jubilé* ne devait étre qu'en raison du respectueux attachement dû à sa majesté sous le règne duquel Je sais né, Je me joindrais volontiers à une pareille souscription, mais bien loin d'en être le motif, bien loin d'être un mode pour témoigner notre amour envers le Roi il est trop évident que les personnes qui se sont mises à la tête de ce Jubilé et qui l'ont provoqué; ônt un toute autre objet en vue,et que leur dessein

est d'obtenir de cette manière indirecte ce qu'elles pourront interprêter comme une preuve manifeste de l'approbation générale pour toutes les mesures ministérielles d'un règne aussi long et aussi malheureux, j'aime mieux courir le risque d'être marqué comme déloyal plutôt que d'aider en rien à sanctionner de pareils procédés, et je vais prouver combien peu on seroit fondé à me faire pareille inculpation. Quelles peuvent être les causes d'une pareille réjouissance? vous m'invitez à me rejouir parceque sa majesté entre dans la cinquantième année de son règne; considérant la chose du côté le plus favorable, supposant même que le Roi seul soit la cause de ce jubilé, pourquoi désirez vous que je démontre ma joie à cette époque de son règne ? vous n'auriez pas bonne grace de convoquer vos voisins pour exprimer leur satisfaction de ce que 49 ans de règne de sa majesté sont déjà écoulés, de claquer des mains et démontrer par des cris d'allégresse votre satisfaction de ce qu'il a vécu deja neuf années de plus que la vie ordinaire des hommes, de chanter, danser, et s'abandonner à l'allégresse parceque le roi a atteint un âge avancé, et que, suivant le cours de la nature, le reste de sa vie doit nécessairement être de courte durée. Non Ce n'est point par rapport a celà que vous nous invitez à nous rejouir, mais pourquoi voulez vous donc que nous nous divertissions ? Si ce n'est pas à cause de la vieillesse du roi, ou la longueur de son règne, ce qui est la même chose, ce doit certainement être en raison des changemens et des événemens de son règne, et ainsi rendre grâce à l'être suprême pour ces changemens et ces événemens, et les avantages que la nation en à retiré–voyez si ces changemens et ces événemens meritent que la nation manifeste sa joye et sa reconnaissance.

Quand le roi monta sur le trône, la dette dont la nation payait l'intérêt se montait à 90 millions, estimés à environ 400 millions, de gourdes; elle s'élève aujourd'hui a 700 millions, estimées à environ 3,008 millions de gourdes, et une année de taxes est aujourd'hui égale à ce que la dette nationale était alors—les taxes pour le support des pauvres se montait dans ce tems pour l'Angleterre et le pays de Galle, à un million et un quart annuellement, aujourd'hui nous payons plus de six millions sterlings ; le nombre des pauvres alors dans les paroisses étoit de 200,000, personnes, maintenant nous en comptons 1,200,000 — voilà de bonnes raisons pour nous empêcher de nous réjouir des changemens dans le présent règne ; mais une chose qui ne répondra guère à vos desseins, c'est lorsque tous les Journalistes de Droxford seront assemblés pour participer à votre jubilé ils se rappellent que quand le présent règne commença, le labeur de cinq jours procurait à un homme un boisseau de farine, et aujourd'hui il lui en faut dix pour en obtenir la même quantité, et s'il a trois enfans, d'après ses gages, il lui est impossible de gagner assez de pain pour alimenter sa famille sans mettre en ligne de compte, la viande, la boisson, les vêtemens, le bois de chauffage, et son loyer—ah ! messieurs, veuillez représenter ces vérités aux jeunes gens seulement, les viellards ne le savent que trop bien ; exposez-leur ce fait, et celà sera extraordinaire en vérité, si ce n'est pas un objet de joie pour eux ensuite si dans l'assemblée vous en avez quelques uns placés dans les premiers siéges du banquet qui entendent la politique. Vous pourrez leur mettre sous les yeux les faits mémorables (tant dans la guerre que dans la diplomatie) qui ont illustré ce règne de 50 années ; vous pouvez leur raconter comment pour une taxe nous avons perdu le continent de l'Amérique ; comment par le

moyen d'autres taxes, et certains moyens prévaricatifs nous avons pris possession des vastes contrées de l'Inde, par le moyen desquels pays, de jeunes ambitieux, ayant à peine un couple de chemises et dont l'esprit n'est pas mieux fourni que leur garderobe viennent à bout de se faire payer avec les taxes levées en Angleterre, au point d'être enfin capables de déposséder de leurs biens ceux qui jusqu'alors ont payé les dites taxes. Abandonnant ce sujet, vous pouvez les entretenir d'opérations militaires ; vous pouvez raconter à la loyale assemblée la capture de toute une armée anglaise à Saratoga, et une autre à Yorktown, (de Grasse) vous ferez ensuite mention de Dunkerque et d'Helder, poursuivant toujours, vous les menerez à Ferrol, à Buenos Ayres, Catro Cintra, Corunna, Talavera et Walcheren ; sans doute vous ferez l'énumération de tous ceux qui ont été tués dans la guerre des trente années que la nation a eu le bonheur de soutenir, qui font une portion de cinquante heureuses années d'un règne si propice ; il faudrait aussi mettre sous les yeux des convives ceux qui ont péri à Walcheren, soit de leurs blessures, soit de maladie, des milliers de blessés abandonnées par nos généraux en Espagne à la merci des français, (la miséricorde des français) Grand Dieu ! ce peuple que nos écrivains dans leur loyauté appellent, une nation qui ne respire que le sang. Revenant ensuite sur notre bonheur actuel, et la cause de notre allégresse, rappellez à l'attention de vos auditeurs, que les serviteurs du roi afin de mieux effectuer notre sureté, ont par bonté d'âme, introduit dans le pays un grand nombre de troupes, une légion entière de soldats allemands, infanterie, cavalerie, artillerie ; vous pouvez encore rappeller à leur esprit la situation malheureuse de l'Irlande, sans oublier le nombre d'années sous un règne si heureux, pendant lesquelles l'acte qui nous assure notre sureté personnelle *(the habeas corpus act)* est demeuré suspendu, pendant lesquelles plusieurs irlandais, leurs compatriotes, ont gémi dans les prisons, sans pouvoir obtenir qu'on instruise leurs procès. Si tous ces faits ne sont pas assez parlants, si cela n'est pas assez pour exciter leurs divertissemens, mettez sous leurs yeux les taxes qu'ils ont à payer, et la manière dont on employe les sommes qui en proviennent, et veuillez bien leur montrer au doigt et à l'œil, que parmi un grand nombre de ceux qui reçoivent du gouvernement des bénéfices, il s'en trouve plusieurs dont les pensions absorbent plus de sommes provenantes des taxes qu'il n'en faudrait pour soutenir tous les pauvres de Droxford pendant une année entière. Si par hazard quelques dames loyales se trouvent au banquet, vous pouvez citer les causes, les suites, et enfin la suspension d'une certaine enquête bien délicate, (le procès d'enquête de Madame Clark et du Duc de York) et enfin si tout cela ne les touche point, racontez-leur l'histoire des Garniers et leurs pensions.

Que tous vos voisins et connaissances parmi lesquels vous avez fait circuler votre lettre d'invitation à votre Jubilé sachent qu'aujourd'hui la loyauté consiste à s'approprier sur les taxes une bonne et forte somme, ou si mieux aimé, loyauté signifie: vivre aux dépens du public. Nous avons donc un exemple bien frappant de celà, en Monsieur Garnier de Wickham, qui quoique durant toute sa vie il n'aye jamais employé une heure de son tems pour le bien public, quoiqu'il ait été démontré par témoignage devant la Chambre des Communes qu'il ne se soit jamais mêlé une seule heure

des affaires publiques, et que ces faits sont incontestables. Cependant Monsr. Garnier reçoit annuellement du trésor public plus de 12,000 livres sterlings ($53,280) d'une place qu'il occupe depuis qu'il est sorti de l'école, qui quoiqu'autrefois n'étoit pas si lucrative, a cependant toujours été un office d'un grand revenu. La somme totale qu'il doit avoir amassé depuis qu'il est employé, ne doit pas être moindre de trois ou quatre cent mille livres sterlings. Si cela ne prouve pas sa loyauté sous le règne présent, j'ignore ce qui pourra mieux le faire. Mais Monsieur Garnier a encore donné une preuve plus manifeste de sa loyauté, car non content d'empocher 12,000 livres par année pour les profits de sa charge d'apothicaire général, craignant que cela ne fut pas assez pour prouver au roi et à son administration sa loyauté; que fait-il? il acapare une commission dans l'armée, et reçoit 10 chelings par jour ($2, 22). Non content des 12,000 livres par an qu'il perçoit des caisses publiques, le dépôt des taxes imposées sur le peuple, non content d'une somme si exorbitante, sans être assujetti à rien faire, (car observez que sur serment, il a été prouvé qu'il ne se mêlait d'aucune affaire) il demande et obtient encore de ce gouvernement, comme médecin dans l'armée, une somme de dix chelings par jour, qu'il reçoit sans être tenu de quitter son domicile à Wickham, et c'est cette administration, à la louange de laquelle vous voulez instituer un jubilé. Hélas! laissons à des hommes pareils, aux Garniers, le soin de se réjouir et d'extoller un si long règne de guerre et d'impositions, un règne dont les malheureux événemens ont mis dans leurs dispositions des sommes immenses. Ceux-là seuls en ont le droit—de célébrer un pareil jubilé.

(à continuer.)

CONTINUATION DES DOCUMENS

Accompagnant le Message du PRÉSIDENT.

—

LETTRE

De M. SMITH à M. JACKSON.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 11 du courant.

Avant d'entrer dans les topiques matériels qu'elle embrasse j'ai cru nécessaire de prendre connaissance de votre construction, qui a malheureusement converti un avis que je donnais pour conduire nos discussions ultérieures d'une manière écrite dans cette occasion particulière, dans une prohibition générale de toute communication verbale, et dans une violation sans exemple des droits les plus essentiels d'un ministre public, en requérant un protêt formel et un appel aux commandemens de votre souverain.

En faisant un peu d'attention à cet avis de ma part, il sera facile de s'apercevoir que son objet unique était d'éviter, dans les discussions ultérieures d'un cas d'une délicatesse et d'une importance peu communes, les fausses conceptions accidentelles qu'on sait que les discussions verbales entrainent à leur suite, et dont la correspondance entre les deux Gouvernemens a fourni tant de preuves facheuses; votre lettre même en est une explication additionnelle. Un changement de discussions diplomatiques verbales en discussions par écrit, n'est pas sans exemple Je ne puis vous en donner de meilleure preuve, ni de plus satisfaisante que celle dont M. Canning s'est servie tout récemment dans le cas des propositions faites par M. Pinckney au sujet des ordres en conseil et de l'embargo, que la discussion qui n'avait été auparavant que verbale serait dorénavant conduite par écrit.

Et dans cette vue, je prends la liberté de rappeller à votre attention les extraits cijoints (voyés A. & B.) des lettres qui furent échangées à cette occasion.

Dans la présente, aussi bien que dans cette occasion, le changement de communications verbales en forme écrite ont été requises après deux conférences, et quand le sujet a paru à une des parties que les discussions verbales avaient été amenées à un point qu'elles requéraient un entendement plus précis, elle a

demandé quelles fussent conduites par écrit pour connaitre les vues et les propositions que l'autre lui ferait.

Vous appercevrez par là, Monsieur, qu'en maintenant le droit que chaque Gouvernement a de régler sa correspondance avec les fonctionnaires publics qui sont auprès de lui, qu'aucune usurpation n'a été faite, ni en aucune manière le droit de privilége accoutumé qui vous est dû ne vous a pas été ôté, ni rien fait qui fut dans le cas d'entraver les progrès d'une négociation.

Ma lettre du 9 de ce mois vous a suffisamment instruit du point de vue sous lequel le Président avait vu l'arrangement qui avait été ci-devant fait par votre prédécesseur, et les raisons sur lesquelles il fondait son espoir pour avoir une explication satisfaisante sur celles qui avaient induit sa Majesté Britannique à refuser de l'accepter. Il persiste dans cette attente; et dans l'opinion où il est qu'aucune explication adaptée ni à la matière ni à la manière n'a été faite, il espère que vous la lui donnerez.

Quand un Gouvernement s'est solemnellement lié à un autre dans un engagement mutuel fait par son agent reconnu et compétant, et qu'il refuse d'accomplir l'engagement, il est de toute évidence qu'il se doit à lui même et à l'autre partie intéressée, de faire accompagner son refus par une explication franche et formelle des raisons péremptoires qui l'ont forcée à cette démarche, sans quoi il préjudicie à son propre caractère, ainsi qu'au droit de l'autre partie qui se reposait sur sa justice et sa bonne foi.

Pour réfuser avec honneur dit (une autorité supérieure en lois publiques) de ratifier un instrument qui aurait été conclu en vertu d'un plein pouvoir, il faut que le gouvernement qui le refuse ait *des fortes et des solides raisons*, et qu'il fasse voir clairement que son ministre a violé ses instructions.

Quoi qu'il soit particulièrement très essentiel pour un souverain dans pareil cas de montrer que ses instructions ont été violées, encore, ce n'est pas une pure violation dans des points immateriels qui serait suffisante. De plus, il est indispensablement nécessaire que les raisons soient *fortes et solides*, qu'elles l'emportent manifestement, non seulement sur l'obligation générale à soutenir ce qui aurait été ainsi fait, mais aussi sur les contretems et les torts qu'elles auraient porté à la partie injuriée. Et il est digne de remarque que le cas sous la discussion actuelle est d'une nature la plus majeure, et en appelle avec la plus grande solemnité à l'honneur et la justice de la partie refusante, que le cas mentionné par *Vattel*, d'autant que comme la transaction à présent désavouée, n'était ni un traité ni une convention qui eut besoin d'être ratifié par les deux parties avant d'être mis en exécution. Suivant la teneur de ses termes (et ceci parait avoir été particulièrement regardé par notre gouvernement) il avoit été immédiatement et actuellement mis en exécution de la part des Etats-Unis. C'est pourquoi, le refus de sa majesté britannique était, non pas de ratifier simplement ce qui avait été ratifié par l'autre partie, mais de donner effet à un arrangemént qui avait été mis en pleine exécution de bonne foi par les Etats-Unis. Le cas est même fortifié par les particularités ultérieures que quelque unes des circonstances accompagnant l'exécution de la part des Etats-Unis, le rendaient peu susceptible d'un plain équivalent pour le refus de l'autre partie à l'exécuter.

Il n'a pas échappé à mon observation, que l'obligation de votre gouvernement à offrir des explications à cette occasion, est admis par l'attentat que vous avez fait de montrer que cela avoit été suffisamment fait dans les conversations qui avaient eu lieu entre Mr. Canning et Mr. Pinkney, et par les instructions qui avaient été données à Mr. Erskine pour communiquer de telles explications.

Parmi toutes les dispositions favorables, vues sous le point de vue que ce soit, qui puissent affecter les relations entre les deux pays, il est impossible de prendre le change sur la conversation de ces ministres pour occasionner une décharge d'une pareille dette, pour la bonne foi et pour l'attente raisonnable sur laquelle se reposaient les Etats Unis. Outre que celà était seulement de simples conversations dans un cas qui requérait de la précision à l'égard d'une communication formelle, il est très évident que celà n'était pas entendu ainsi ni par Mr. Pinkney ni par Mr. Canning, que ces conversations fussent regardées comme des communications officielles—Mr. Pinkney est sur ce point très formel. Et Mr. Canning après avoir refusé de récapituler par écrit ce qu'il avait verbalement observé, signifie à Mr. Pinkney dans une lettre dattée du 27 de Mai, que ses observations à ce sujet seraient faites plus à propos par la médiation du successeu-

de Mr. Erskine, qui était sur le point de partir pour les Etats Unis.

Quand à ce qui a du rapport aux instructions sur ce sujet, données à Mr. Erskine, il suffit de remarquer seulement qu'elles n'ont jamais été mises en exécution ; mais on peut demander si c'était une marque d'amitié, d'égard, ou toute autre chose pour les Etats-Unis, que d'employer un ministre que son gouvernement avait cru nécessaire de lui retirer sa confiance, pour une telle communication ; et l'embarras où sa délicatesse particulière à laquelle vous faites allusion, comme devant être prise pour un acconte de ce qu'il n'avoit pas exécuté la tâche qui lui avoit été imposée.

Je puis répéter ici ce que j'ai suggéré dans ma première lettre, que le successeur de Mr. Erskine est la seule personne propre, ou le seul fonctionnaire qui puisse faire une pareille explication. Ni je ne puis pas découvrir la force de votre remarque, qui dit que, le délai casuel de votre arrivée dans les Etats-Unis, le rendait plus consistant avec les sentiments amicals de sa majesté de préférer l'autre canal pour communiquer les motifs qui l'avaient guidée pour faire un pareil désaveu. J'en appelle à votre reconsidération pour me convaincre si la mesure la plus consonnante à ces sentimens amicals n'était pas évidemment celle d'employer celui qui était le nouvel organe, en se tenant en garde contre toutes fausses constructions de délai, pour nformer le gouvernement américain par l'entremise de son ministre de ce qui l'avait causé. La supposition qne le délai casuel de votre mission fut cause de la conversation qui eut lieu entre Mr. Canning et Mr. Pinkney, n'est pas réconciliable avec la correspondance du dernier qui ne contient pas une pareille indication. Au contraire, elle montre distinctement qu'il avait appris que Mr. Erskine devait être remplacé par nn successeur, lequel il le considérait comme le propre canal pour faire des communications explicatives, que Mr. Canning l'entendait de même ; et qu'il apprit de lui deux jours après leur conversation que vous deviez faire voile pour les Etats-Unis dans le délai de trois semaines.

Quoi qu'il n'aye pas été votre intention de donner à ce sujet une tournure qu'elle n'aurait naturellement pas prise ; cependant, telle a été la tendence de quelques unes de vos remarques, et particulièrement de la conclusion que vous avez tirée de la circonstance : 1o. qu'aucune trace de plainte de la part de ce gouvernement contre le désaveu ne parait dans les régistres de la mission britannique—on que celà avoit été distinctement donné à entendre par moi dans nos conférences, et 2o. qu'il parait par la correspondance officielle de Mr. Erskine avec ce gouvernement, que bien qu'il n'eut pas communiqué *in extenso* ses instructions originales, il m'avait soumis trois propositions qui y étaient spécifiées, et que chacune d'elles avaient reçu mes observations.

Si vous n'avez trouvé aucune plainte contre le désaveu dans les archives de la mission, c'est parceque ce gouvernement ne pouvait pas faire une pareille plainte avant que les raisons du désaveu eussent été expliquées, et spécialement quand de telles explications étaient attendues avec confiance de la part du nouveau fonctionnaire. Et quand à la réserve de ma part à ce sujet, dans nos diverses conférences, j'imaginai qu'en vous donnant plusieurs fois à entendre la nécessité d'une explication satisfaisante quand au désaveu, étaient des indications suffisantes du mécontentement de ce gouvernement pour ce qui était relatif au même désaveu.

L'emphase qu'il vous a plue de mettre en ce que vous rapportez comme la substitution des termes qui avoient été finalement agréés pour les termes d'abord proposés, n'a pas excité un petit dégré de surprise. Il est certain que votre prédécesseur offrit à ma considération les conditions qui paroissent dans les documens imprimés—qu'il était disposé d'en presser plus que la nature de deux (l'une et l'autre palpablement inadmissibles, et une plus que purement inadmissible) pouvait le permettre, et qu'en trouvant que sa première proposition n'avait point eu du succès, les termes compris dans l'arrangement relatifs aux ordres en conseil furent adoptés. Et qui a-t-il là, Monsieur, qui puisse favoriser de tirer la couclusion que vous avez tirée en faveur du droit de sa majesté britannique pour désavouer cet arrangement? Y a-t-il quelque chose de plus commun dans les négociations publiques, que de commencer par des demandes très élevées, et quand elles ne sont pas admises, de descendre à des plus modérées? D'avoir sinon deux sortes d'instructions, deux ou plusieurs grades de propositions dans le même assortiment d'instructions, de commencer par ce qui est le plus désirable, et finir par ce qui est trouvé être le plus admissible dans le cas que ce qui est le plus désirable ne puisse pas s'obtenir : celà doit paraître évident à toute personne qui a

de l'entendement, et il est confirmé par l'expérience.

Quelles étaient les veritables instructions qui avaient été données à votre prédécesseur, celà est une question essentielle entre lui et son gouvernement. Qu'il eut, ou du moins qu'il crut avoir une autorité suffisante pour conclure l'arrangement, son assurance formelle était telle, pendant nos discussions, comme à ne laisser aucun doute. Sa lettre subséquente du 15 de Juin, renouvellant, "que les termes de l'agrément heureusement conclu par la récente négociation, seraient strictement exécutés de la part de sa majesté," est une indication évidente de ce que son impression doit toujours avoir été depuis le désaveu, je prends la liberté de vous référer à l'extrait annexé (voyez C) de ses lettres officielles du 31 Juillet et du 14 Août.

La déclaration "que les dépêches de Mr. Canning à Mr. Erskine du 23 Janvier est la seule dépêche par laquelle les conditions fussent prescrites à Mr. Erskine pour la conclusion d'un arrangement sur la matière à laquelle elle se relate" est pour la première fois présentement faite à ce gouvernement, et je n'ai pas besoin d'ajouter que si cette dépêche avait été communiquée au tems de l'arrangement, ou si on avoit connu que la proposition qu'elle contenait, et qui fut d'abord présentée par Mr. Erskine, fut la seule qui l'autorisât à faire un arrangement, cet arrangement n'aurait point été fait. Comme vous désavouez toute autorité pour offrir des explications pour le désaveu, comme vous avez paru vouloir attribuer au besoin d'une telle autorité par la considération qu'un autre canal avait été préféré, et comme vous avez même considéré la circonstance sous laquelle l'arrangement avait eu lieu être telle, comme pouvant seulement mener à un désaveu, et aussi comme surséant la nécessité d'aucune explication que ce soit, il est à regretter que vous n'ayez pas trouvé à propos de rendre précis et explicite cette partie de votre lettre qui parait inférer que vous aviez eu dans vos conversations relatives à l'affaire de la Chesapeake. Suivant les termes de vos instructions tenues cachées, non seulement la manière dans laquelle la réparation avait été acceptée, mais même la forme dans laquelle elle avait été offerte, comme garantissant même sa majesté en retractant l'offre de réparation, et que vous aviez éclairci l'observation en la référant aux expressions particulières qui à tout événement la mettait totalement hors de son pouvoir de confirmer aucun acte qui la contenait.

(La suite dans notre prochain numéro.)

CHARADE.

Jadis sur mon premier on plaçait un vainqueur
Et de nos jours, il sert au luxe, à la molesse;
Mon second plait, surtout quand il part d'un bon cœur,
Ou que l'amour y joint une tendre caresse;
Mon tout enfin, lecteur, végéte dans les champs,
Triste objet de mépris et jouet des enfans.

PAR UN ABONNÉ.

☞ *Le mot de la dernière Charade est* Volage.

.....

Résumé Politique.

Des événemens qui sont encore cachés derrière le rideau de l'incertitude, il n'y en a pas qui fixent autant l'attention générale que ceux prêts à se développer en Espagne. Tous les yeux sont tournés du côté d'un pays que des circonstances impérieuses ont conduit dans un état de misère et de désolation, livré en proye à la dévastation et à la mort; tellement que l'on se demande réciproquement: quel sera en définitif le résultat de son sort? Sans être devin ni prophête, il est aisé de prévoir, d'après mille probabilités, que sous peu ce pays sera entièrement soumis; et s'il en était autrement on verrait encore couler des ruisseaux de sang qui affligeraient l'humanité. En attendant qu'un événement heureux cicatrise la playe qui saigne encore de toutes parts dans ce pays désolé, nous allons donner en substance à nos lecteurs ce qui parait être le plus intéressant.

Les Espagnols tout en paraissant faire bonne contenance en Europe, sont battus partout par les troupes françaises en nombre inférieur, toutes les fois qu'il y a quelqu'action. Le gén. St. Cyr a défait le gén. Blake, à ce que disent les nouvelles de Madrid, et lui a tué le tiers de

son armée forte de 25,000 hommes ; et les paysans retournaient chacun chez soi pour ne pas se trouver compromis. Une autre armée nombreuse a aussi été défaite sur les confins de la Nouvelle Castille du côté de l'Estramadoure, où les Espagnols confessent avoir perdu beaucoup de braves officiers. S'ils ne peuvent pas faire tête à une armée déjà réduite par plusieurs causes, comment resisteront-ils lorsque les légions invincibles de l'Empereur Napoléon seront arrivées dans ce pays déjà à moitié réduit ?

Malgré ces désastres la Junta du gouvernement fait les plus grands efforts pour inspirer de l'énergie à un peuple dont le courage est presqu'abattu ; et malgré les raisons spécieuses qu'elle lui donne dans son manifeste, il lui sera bien difficile de lui persuader qu'il est plus glorieux de se faire tuer que de baisser le cou sous le joug qui lui est présenté. Ils feront comme l'âne de la fable qui disait lui être indifférent de porter un lourd fardeau sous la domination d'un maître, ou sous celle d'un autre. Néanmoins, on ne peut pas disconvenir que leur cause ne soit juste ; mais à quoi sert la justice quand on n'est pas les plus forts ? La politique en dispose autrement. Si le peuple Espagnol était plus actif, plus soucieux, ou qu'il serait animé d'un patriotisme plus ardent que ne l'est le sien, il pourrait se flatter de quelque espérance de succès ; mais les mots sont des armes aussi faibles entre ses mains qu'il parait être indifférent, et malgré les phrases énergiques de l'Archevêque de Laodica son président, et ses efforts impuissants, l'Espagne sera forcée, après avoir fait couler inutilement beaucoup de sang, de se soumettre à la merci du vainqueur.

Il parait que les vaisseaux de ligne qui se trouvaient au Ferrol ont été conduits à Cadix par les Anglais du consentement du gouvernement Espagnol, de manière que la marine de cette nation se trouve presque toute réunie dans ce port au nombre de 17 voiles de ligne. Il parait aussi que Ceuta, ville fortifiée sur la côte d'Afrique vis-à-vis Gibraltar, distante d'envïron cinq lieues de cette forteresse, a été cédée aux Anglais. Si celà est vrai, il ne pourra ni entrer ni sortir un bâtiment de la Méditerranée sans leur permission.

On mande de Madrid que l'Empereur Napoléon y était attendu avec une impatience peu commune ; mais qu'on espérait qu'il ne tarderait pas, puisqu'on fesait à la hâte les apprêts pour le recevoir. Le roi son frère avait déjà nommé la députation qui devait aller sur les frontières à la rencontre du conquérant du Danube, qui sera bientôt celui du Tage et du Guadalquivir.

Les nouvelles des colonies nous apprennent que les François sont aussi malheureux par mer qu'ils ont des succès brillants par terre. Un bâtiment est à peine sorti de ses ports qu'il est ou pris ou détruit. Ils viennent de perdre à la Guadeloupe la Seine et la Gloire, deux superbes frégates, et deux corvettes qui avoient apporté du secours et des provisions à l'intrépide garnison qui défend cette isle d'une manière héroïque, la seule qu'il reste aux Français de ses immenses colonies dans les Antilles. Où celà conduira-t-il ? Il n'y a que le tems, qui est le maître de tout, qui puisse instruire ceux qui survivront ces tems calamiteux : lui seul tient caché dans sa profondeur impénétrable, la masse énorme des événements futurs. Quoiqu'il en puisse arriver, nous verrons avec un plaisir sensible que chacun puisse rentrer sur sa propriété.

Le Sénat Conservatif de Paris ouvrit ses séances le 3 de Décembre, où le Prince archichancelier (Cambacerès après avoir détaillé les motifs

qui avaient déterminé sa Majsté l'Empereur de demander la levée de 36,000 conscripts, communiqua un rapport du ministre de la guerre pour son inspection. Par le projet du Senatus Consultum relatif à la nouvelle levée, fait par le Comte de Cessac orateur du conseil d'état, il parait que de la classe de la conscription des années 1806--1807--1808--1809 et 1810, 520,000 hommes avaient été levés.

L'échange de couriers entre la France et la Hollande était très fréquent. On croyait que les affaires d'importance seraient conduites et terminées par des dépêches, parce que la santé du roi ne lui permettait pas de faire le voyage de Paris.

On parlait confidemment du mariage de la princesse Augusta de Saxe avec le Prince Poniatowski, Général de l'armée Polonaise. Il est très probable qu'un trône est réservé pour le Prince.

Le Général Russe Plataw a dit-on, battu une division de l'armée Turque en Moldavie qui avait avancé pour faire lever le siége de Sélistrie. Le commandant Turc, un bacha à trois queues, fut fait prisonnier ainsi qu'une grande partie de l'armée quil commandait, en conséquence de quoi, la garnison de Sélistrie capitula.

Si on peut ajouter foi aux nouvelles qui ont paru, les Anglais se sont emparés des iles qui formaient ci-devant la république des Sept Iles ont fait la garnison Française prisonnière,et ont rétabli la République sous leur protection. Si celà est vrai, ils sont maîtres de l'entrée du golfe Adriatique, et ils n'y laisseront entrer que ce qu'il leur fera plaisir, ou que ce qui echappera à leur vigilance. Mr. Adair leur ministre à Constantinople a demandé à son gouvernement de lui envoyer une frégate de suite pour qu'il puisse sortir d'un pays dont le gouvernement est si versatille et si irrésolu qu'il ne sait pas à quoi s'arrêter, dans le cas que ses négociations n'ayent pas de succès, ce qui paraissait très précaire, en ce que les intérêts Français gagnaient de jour en jour de l'ascendant. De plus, l'armée russe n'était qu'à quatre Journées de Constantinople.

Si les intérêts des Anglais vont en déclinant auprès de la Porte, il semble qu'ils ont pris de l'ascendance à la cour de Perse, et que leur chargé d'affaires était parvenu à faire un traité qui anéantissait l'influence que le Général Gardanne avait acquis auprès de cette cour. Quoi qu'il en soit, il parait qu'il était arrivé en Angleterre un chargé d'affaires de la cour de Perse pour appuyer la validité d'un traité que le lord Minto, Gouverneur-Général de l'Inde, ne voulait pas approuver.

Les troubles qu'on disait avoir eu lieu au Pérou ont, dit on, été appaisés. Le peuple soupçonnant les autorités constituées d'être attachées à la cause des Français les destituèrent et en nommèrent d'autres de leur choix ; mais après lui avoir prouvé d'une manière satisfaisante qu'elles étaient attachées à la cause de Ferdinand VII. elles ont été réintégrées, et tout est rentré dans l'ordre et la subordination.

Tout est tranquille dans les Etats-Unis. Rien n'a encore paru qui puisse induire à faire croire que ce pays heureux soit plongé dans les horreurs de la guerre. S'ils sont nécéssités d'en venir à cette extrêmité, nous sommes convaincus qu'ils ne ressortiront à cette mesure désastreuse que pour faire respecter leurs droits légitimes, et non pour gratifier la haine d'aucun parti. Sur le tout, il est à désirer, pour le bien de l'humanité, qu'ils soient préservés d'une calamité qui affligerait les gens humains.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. J. NEGRIN.
... dix pourles par an, payables d'avance.